

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 19^e jour de janvier 2016 à 19 : 01 heure.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Joanna Nash, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Julia Stuart, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La mairesse, Guylaine Berlinguette est absente.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2015

2.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2015

3. Gestion financière et administrative

3.1 Liste des comptes à payer au 31 décembre 2015

4. Sécurité publique

4.1 Indemnité pour utilisation de cellulaires – Chef des premiers répondants

4.2 Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale

4.3 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie – Budget 2016

5. Travaux publics

5.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015

6. Culture et Loisirs

6.1 Souper-bénéfice – Journée Centraide au Mont-Blanc

6.2 Aide financière – Loisirs Arundel

7. Rapport de la mairesse et des conseillers

8. Période de questions

9. Levée de la séance

2016-0001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2016-0002

2.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2015

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0003

2.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2015

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Gestion financière et administrative

2016-0004

3.1 Liste des comptes à payer au 31 décembre 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Bell Canada	64.35 \$
Bell Mobilité	66.78 \$
BMR Groupe Yves Gagnon*	53.67 \$
Boulet Barbe Enr*	189.60 \$
Central Sécurité*	377.12 \$
Chauffage Laurentien 2000*	136.71 \$
Distribution Hunpaco*	39.00 \$
Énergie Sonic*	2 714.81 \$
Extincteur de la 117*	33.75 \$
Fournitures de bureau Denis*	153.84 \$
Gilbert P. Miller & fils inc.*	2 353.15 \$
Great West	2 745.19 \$
Hydro-Québec	923.05 \$
J.B. Dixon*	924.94 \$

Jones, Frances*		500.00 \$
Juteau	Ruel	Inc.
69.10 \$		
Lamoureux, Leonard, notaires*		1 228.74 \$
La Salle & Villeneuve*		1 283.00 \$
Leduc, Alain*		58.63 \$
Local SCFP		695.53 \$
Ludique*		15.94 \$
Machinerie Saint-Jovite*		38.36 \$
Marc Marier		130.00 \$
Matériaux McLaughlin inc.*		53.15 \$
MRC des Laurentides		7 052.22 \$
Municipalité de Montcalm		5 406.25 \$
Municipalité d'Huberdeau		11 230.52 \$
Paysapro*		3 165.26 \$
Petite caisse*		92.80 \$
Pièces d'auto P & B Gareau*		59.30 \$
Pneus Lavoie*		2 297.20 \$
Science de la glace*		856.56 \$
Les serres d'Arundel*		413.81 \$
Services d'entretien St-Jovite*		59.72 \$
Shaw direct		38.50 \$
Station Pierre Brosseau*		81.00 \$
Tenaquip*		915.84 \$
Thomas, Clare E*		195.00 \$
Visa Desjardins*		2 124.62 \$
Salaires et contributions d'employeur		35 488.37 \$
Frais de banque		118.74 \$

Liste de chèques émis :

3964 Lacelle, Paul	294.51 \$
3965 Dubois, Jean-Pierre	424.10 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de décembre 2015, transmis en date du 15 janvier 2016.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Sécurité publique

2016-0005

4.1 Indemnité pour utilisation de cellulaires – Chef des premiers répondants

CONSIDÉRANT que le chef des premiers répondants utilise son téléphone cellulaire personnel pour recevoir les appels d'urgence et doit

effectuer la gestion administrative du service;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réviser le montant de l'indemnité relié à cette utilisation afin de refléter le coût réel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un montant de cent dollars (100 \$) par mois taxes incluses au chef des premiers répondants à titre d'indemnité pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel et ce, rétroactivement au 1er janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0006

4.2 Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Arundel désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire des municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau, Lac-Supérieur, La Conception, La Minerve, Montcalm et Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit la constitution d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Arundel autorise la conclusion de l'entente annexée à la présente, et relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie et prévoyant la création de la régie intermunicipale;

QUE le conseil autorise la mairesse, Guylaine Berlinguette et la directrice générale, France Bellefleur, à signer l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

QUE le conseil de la municipalité d'Arundel accepte que la municipalité de Montcalm représente le groupe de municipalités auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0007

4.3 Entente intermunicipale relative à protection contre l'incendie – Budget 2016

CONSIDÉRANT que l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités d'Huberdeau, d'Arundel, de Montcalm et de la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être approuvé par résolution de chacun des conseils municipaux et transmis en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil confirme son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2016, lequel a été établi à 174 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

2016-0008

5.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration de certains chemins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer que les travaux admissibles ont été réalisés et sont terminés, et ce, conformément au programme d'aide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Culture et Loisirs

2016-0009

6.1 Souper-bénéfice – Journée Centraide au Mont-Blanc

CONSIDÉRANT que Centraide Gatineau – Labelle – Hautes-Laurentides soutient un réseau de onze (11) organismes communautaires qui, à leur tour, offrent des services aux personnes vulnérables de notre collectivité leur permettant de trouver des solutions pour vaincre la pauvreté et l'exclusion et surmonter leurs difficultés personnelles;

CONSIDÉRANT qu'une activité de financement « Journée Centraide au Mont-Blanc » aura lieu le 30 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de cette campagne retourneront dans notre communauté grâce à des investissements sociaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Journée Centraide au Mont-Blanc, au profit de Centraide Gatineau – Labelle – Hautes-Laurentides au montant de 15 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0010

6.2 Aide financière – Loisirs Arundel

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel est un organisme actif dans la communauté et que la municipalité désire lui apporter une aide financière afin de l'appuyer dans le développement du loisir à Arundel;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel doit souscrire à une police d'assurance pour couvrir les risques liés à ses activités et que la municipalité ne peut couvrir l'organisme via sa police d'assurance à titre d'assuré d'additionnel;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel organise en février le carnaval d'hiver;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel contribuera au maintien et à l'entretien du tronçon de ski de fond traversant la municipalité mis en place lors du Marathon canadien de ski – Classique Jack Rabbit au bénéfice des citoyens d'Arundel;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel a également déposé une demande afin que la municipalité puisse assumer une partie de ses frais de photocopies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu :

QUE la municipalité rembourse Loisirs Arundel, sur présentation de pièces justificatives, 80 % du coût de sa prime d'assurances, pour un maximum de 1 000 \$, pour l'année 2016;

QUE la municipalité accorde une subvention de 400 \$ pour l'organisation du carnaval d'hiver;

QUE la municipalité accorde une subvention de 300 \$ comme aide financière pour le maintien et l'entretien du tronçon de ski de fond traversant la municipalité mis en place lors du Marathon canadien de ski – Classique Jack Rabbit;

QUE la municipalité accorde une allocation de 3 000 photocopies sans frais pour l'année 2016, et que le coût des photocopies supplémentaires soit au tarif préférentiel de 0.05 \$ la copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0011

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu que la séance soit levée à 19 : 26 heures.

Joanna Nash
Mairesse suppléante

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale